



Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le vendredi 27 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Frédéric CUVILLIER condamne la décision de la Competition and Market Authority (CMA) sur MyFerryLink

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric CUVILLIER, déplore vivement les conclusions définitives de la Competition and Market Authority (CMA) concernant MyFerryLink. Malgré une décision en appel qui lui était défavorable, la CMA n'a pas fait évoluer sa position, alors même que l'autorité française de la concurrence a autorisé l'activité de MyFerryLink.

La CMA a prononcé l'interdiction sous 6 mois d'exploiter les navires de la compagnie depuis la Côte d'Opale vers le port de Douvres et ce pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Ce jugement revient à condamner l'entreprise et ses 533 emplois en France et 71 en Grande Bretagne, alors même qu'il s'agit d'une réussite humaine et commerciale exemplaire.

"La compagnie a perdu une bataille mais continue son combat pour le pavillon français. L'Etat est déterminé à déployer tous les moyens pour trouver une solution qui permette de continuer l'exploitation des navires et de préserver les emplois", déclare Frédéric Cuvillier.

Frédéric CUVILLIER tient par ailleurs à exprimer sa totale incompréhension devant cette décision alors même que *"le détroit n'est pas saturé et qu'il y a place pour trois opérateurs parmi lesquels MyFerryLink"*. *"Il est tout de même paradoxal, ajoute-t-il, qu'au nom de la libre concurrence, l'autorité britannique en vienne à supprimer l'un des opérateurs !"*.

Contact presse :
Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr